Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_02-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 7

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_02-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 8 juillet 2026** **Rapporteur : Mme POEDRAS**

Conseil municipal

Délibération

2 - Association nationale citoyenneté enfance jeunesse (ANACEJ) - Adhésion

Exposé des motifs

La Ville souhaite mettre en place deux instances de participation destinées aux jeunes habitants de la commune : un Conseil municipal des enfants et un Conseil municipal des jeunes. Dans cette perspective, la création d'un Conseil municipal des enfants constitue le premier volet de cette démarche. Dispositif à la fois éducatif, civique et participatif, il vise à associer les enfants à la vie locale en leur offrant un espace d'expression, de réflexion et d'initiative au sein de leur commune. Les futurs conseillers, désignés par élection au sein de leur établissement scolaire, porteront la voix de leurs camarades. Un Conseil municipal des jeunes viendra dans un second temps compléter ce dispositif afin de couvrir les différentes tranches d'âge de la jeunesse.

La Ville souhaite être accompagnée par l'Association nationale citoyenneté enfance jeunesse (ANACEJ) qui, depuis près de 35 ans, développe une expertise de la participation de ces publics.

L'ANACEJ est une association visant à promouvoir la reconnaissance de l'enfant et du jeune comme citoyen à part entière et à accompagner les collectivités, institutions et associations dans le développement de leur démarche de participation.

L'adhésion d'une collectivité territoriale ouvre ainsi droit à :

- un accompagnement sur la création, le fonctionnement et l'évaluation de dispositifs ou démarches de participation ;
- une mise en réseau entre adhérents ;
- des invitations aux rencontres nationales ;
- la gratuité de la formation « Les clés de la participation pour comprendre et agir » ;
- l'accès à des ressources documentaires pour enrichir les pratiques : publications, fiches de pratique, expositions, vidéos, réservées aux adhérents.

En complément, l'ANACEJ propose des formations à des tarifs préférentiels pour les adhérents à destination des élus et des agents, les formations établies comme essentielles pour la création d'un conseil municipal des enfants seront mises en place.

Le montant de la cotisation pour l'année civile 2026 est calculé en fonction du nombre d'habitants de la collectivité. Pour la Ville, la cotisation s'élève à 1 777,46 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_02-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'adhésion à l'Association nationale citoyenneté enfance jeunesse en vue de solliciter un accompagnement à la création d'un Conseil municipal des enfants.

INVITE Monsieur le Maire à signer les documents référents à cette adhésion.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	